gr. *dermatôdês*, coriace). Entom. Genre de coléoptères, de la famille des curculionides.

DERMATODÉE s. f. (dèr-ma-to-dé — du gr. *dermatôdês*, coriace). Bot. Genre de lichens.

DERMATODONTE adj. (dèr-ma-to-don-te — du gr. *derma*, *dermatos*, peau; *odous*, *odontos*, dent). Hist. nat. Qui est garni de denticules membraneuses.

DERMATODYNIE s. f. (dèr-ma-to-di-nî — du gr. *derma*, *dermatos*, peau; *odunê*, douleur). Pathol. et Art vétér. Douleur à la peau. ‖ On dit aussi DERMODYNIE.

— **Encycl.** Art vétér. Nos animaux domestiques sont quelquefois atteints d'une affection de la peau caractérisée par un prurit extrêmement violent, sans que cette membrane soit modifiée dans son état physique; c'est à cette affection que l'on a donné le nom de *dermatodynie*. Les chevaux qui en sont affectés frappent le sol par intervalles et surtout pendant la nuit; ruent jusqu'à briser les stalles; dégradent les murs qui les entourent jusqu'à se contusionner les membres, et continuent à se livrer à ces mouvements désordonnés malgré les souffrances dues aux altérations qu'ils ont occasionnées. Chez ces animaux, cependant, toutes les fonctions s'exécutent normalement, et l'examen le plus minutieux ne peut faire découvrir ni vers, ni larves dans l'intestin, ni parasites à la peau, qui paraît parfaitement saine. Si quelquefois on la trouve malpropre, ou si la fourchette est échauffée, on ne diminue nullement l'intensité des symptômes en nettoyant la peau et en guérissant la fourchette. D'autres fois, les animaux ne se bornent pas à frapper du pied, ils se grattent les membres, se frottent contre tous les corps environnants et se mordillent au point de produire des altérations profondes de la peau. Quelquefois la maladie revêt des caractères tout à fait particuliers. « Chez deux sujets, dit le professeur Lafosse, la maladie se traduisait par des phénomènes vraiment remarquables : par intervalles, l'animal en marche ou en voie de mâcher ses aliments s'interrompait; ou bien il sortait de son état de quiétude, dressait la tête, semblait concentrer ses facultés comme pour reconnaître la cause qui agissait sur lui; puis se mordait les membres jusqu'à s'excorier, ruait, était agité de tremblements; il se tourmentait si violemment qu'il finissait par se couvrir de sueur; sa respiration devenait haletante et s'accompagnait de sifflements; le cœur battait avec force; après quelques minutes, un quart d'heure, une demi-heure, l'agitation se calmait, tout rentrait dans l'ordre. L'un de ces animaux semblait mal assuré sur sa base, il chancelait, parfois même se laissait tomber, se convulsionnait à terre comme un épileptique; mais il conservait l'usage de ses sens et se relevait après avoir offert pendant quelques minutes cette scène de désordre dont il ne restait plus d'autres traces que les plaies sanglantes déterminées par les morsures. » Généralement tous ces phénomènes se manifestent pendant un ou plusieurs mois, pour disparaître ensuite et reparaître après un temps plus ou moins long.

Il est difficile de prescrire un traitement curatif dans une maladie aussi peu connue; mais il est bon d'indiquer certaines précautions à prendre, telles que celles de loger les animaux dans un espace très-vaste, pour qu'ils ne se blessent pas; de matelasser les stalles, les barres, les murs qui les limitent, et d'envelopper leurs membres de manière qu'ils ne puissent se blesser ni avec les dents ni avec les pieds. En outre, chez les animaux pléthoriques, on peut essayer les antiphlogistiques, les tempérants, la diète; chez les animaux maigres, un régime nutritif; chez tous enfin, des frictions irritantes sur les membres dans le but de substituer une irritation connue à une maladie inconnue.

DERMATOGASTRES s. m. pl. (dèr-ma-to-ga-stre — du gr. *derma*, *dermatos*, peau; *gastêr*, ventre). Bot. Tribu de champignons.

DERMATOGRAPHE s. m. (dèr-ma-to-gra-fe — du gr. *derma*, *dermatos*, peau; *graphô*, je décris). Auteur d'une description de la peau.

DERMATOGRAPHIE s. f. (dèr-ma-to-gra-fî — rad. *dermatographe*). Anat. Description de la peau : *L'auteur d'une* DERMATOGRAPHIE.

DERMATOGRAPHIQUE adj. (dèr-ma-to-gra-fi-ke — rad. *dermatographie*). Anat. Qui a rapport à la dermatographie : *Etudes* DERMATOGRAPHIQUES.

DERMATOÏDE adj. (dèr-ma-to-i-de — du gr. *derma*, *dermatos*, peau; *eidos*, aspect). Anat. Qui a la consistance de la peau.

— Hist. nat. Qui a l'apparence du cuir.

DERMATOLOGIE s. f. (dèr-ma-to-lo-gî — du gr. *derma*, *dermatos*, peau; *logos*, discours). Traité sur la peau, et, par extension, Branche de la médecine qui s'occupe de la peau, de sa structure, de ses fonctions, de ses maladies et de leur traitement.

— **Encycl.** Pathol. Les maladies de la peau sont au nombre des affections qui ont été connues de tout temps. Elles paraissent avoir été fort communes chez les Egyptiens et chez les Arabes des bords de la mer Rouge, soit qu'elles y aient été déterminées par l'insalubrité du pays, soit, ce qui est plus probable, qu'elles n'aient été que la conséquence d'un régime mauvais et d'une hygiène mal entendue. Les livres sacrés font mention des maladies de la peau. Dans le *Pentateuque*, on trouve l'énumération des caractères propres à faire reconnaître les maladies contagieuses de celles qui ne le sont pas. Moïse a tracé, dans le *Lévitique*, les signes des lèpres, en recommandant d'isoler ceux qui en étaient atteints. Soit sobriété de mœurs, soit salubrité du climat, les premiers Grecs ne semblent avoir eu que peu de maladies de la peau. Homère, qui dans l'*Odyssée* a dépeint la malpropreté et la négligence des pauvres ainsi que les maux auxquels ils étaient en proie, se tait sur les affections cutanées. Hésiode garde, sur ce point, un silence semblable. Thucydide, Diodore de Sicile en disent bien quelques mots; mais ils n'en parlent que comme de maladies très-rares et qui ne leur sont connues que par ouï-dire. Ils pensaient qu'elles n'affectaient que les Barbares et les Asiatiques vivant dans la mollesse. Les Romains de la première période ne connurent les maladies de la peau que parce qu'ils les voyaient chez les esclaves amenés de l'étranger; mais quand la civilisation eut développé chez eux des habitudes de paresse et de débauche, surtout quand l'abus des cosmétiques, si expressément condamnés par Galien, fut passé dans les coutumes, on vit apparaître le hideux cortége des affections cutanées.

Le moyen âge est, en Europe, l'époque où les maladies de la peau ont exercé les plus cruels ravages. Leur apparition date de l'invasion des Sarrasins et du retour des croisés de l'Orient. Jusque-là les Anglais, les Allemands et les Français n'avaient été affectés d'aucune de ces maladies contagieuses. La relation de deux grandes épidémies, remarquables par leur intensité et leur durée entre toutes celles qui ont désolé cette longue période, nous a été conservée. La première, épidémie de lèpre, a été décrite par Théodoric et Gilbert; la seconde, épidémie de syphilis, par les auteurs contemporains de l'apparition du fléau, Leonicenus (1495), Pinctor (1499), Benedetti, Frascator, Nicolas Massa.

A notre époque, bien que nous n'ayons plus à redouter les épidémies de lèpre autrefois si meurtrières, les maladies de la peau, mieux connues et moins graves, sont toujours fort communes. Leur nombre est resté considérable; les groupes dans lesquels on les a rangées pour les mieux reconnaître sont assez nombreux. Leur traitement, parfois difficile, est le plus souvent de longue durée. Elles forment une branche de l'art de guérir assez importante pour que quelques médecins en aient pu faire une spécialité, et qu'à Paris un hôpital, l'hôpital Saint-Louis, soit spécialement consacré à leur traitement. Il en est de même dans les grandes villes d'Angleterre et d'Allemagne.

Nous l'avons dit plus haut, les maladies de la peau ont causé d'épouvantables ravages à certaines époques. Ceci paraît tenir à un caractère de gravité plus grand qu'elles ont pu revêtir autrefois, mais surtout à l'impossibilité où l'on était alors de les reconnaître exactement, et à l'ignorance complète qui existait sur leurs causes et sur le traitement à leur opposer. Pour les médecins grecs, pour ceux de l'école d'Alexandrie et de Rome, comme pour tous les médecins du moyen âge et jusqu'à la seconde moitié du siècle dernier, c'est-à-dire aussi longtemps que la structure et les fonctions des organes du corps humain furent peu connues, les affections cutanées furent considérées comme le résultat d'un mouvement morbide qu'éprouvaient les humeurs, la bile et l'atrabile, l'humeur mélancolique et la pituite, et qui se faisait de l'intérieur du corps vers la peau. C'était là une conséquence nécessaire des théories humorales d'Hippocrate et de Galien, qui régnaient toujours. On admettait que du mélange régulier de ces quatre humeurs résultait la santé; de leur mélange en proportions irrégulières naissait la maladie, et celle-ci était caractérisée par la nature de l'humeur même qui était considérée comme prédominante dans le mélange. Pour que la maladie s'épuisât, il devenait donc nécessaire que l'humeur morbide fût rejetée au dehors. De là des crises et des éruptions diverses qui se faisaient soit sur la peau, soit sur les membranes muqueuses. Avec de semblables idées théoriques, on conçoit le peu d'utilité qu'il y avait à distinguer les dermatoses entre elles et l'incertitude de la thérapeutique à laquelle on les soumettait. Aussi les premières connaissances certaines sur les maladies de la peau ne remontent-elles guère qu'au moment où l'anatomie et la physiologie furent mieux connues, c'est-à-dire vers la fin du XVIIIe siècle. Les premiers travaux sérieux sur la connaissance des maladies de la peau et sur leur traitement datent du XVIIIe siècle et surtout du commencement du XIXe. C'est aux travaux de Lorry, de Pleuck, d'Alibert, de Willan, de Bateman, de Biett, de Rayer et de Schedel que l'on doit les connaissances que nous possédons aujourd'hui sur ce sujet, travaux qui ont été continués et perfectionnés récemment par A. Cazenave, Gibert-Devergie, Bazin et A. Hardy.

De nos jours, les affections de la peau ont été méthodiquement groupées en classes d'après leurs causes. Dans l'une, sous les noms de taches et de difformités, on a rangé tous les accidents qui, sans être précisément des maladies, ont pourtant leur siége sur la peau : éphélides, taches de rousseur, macules pigmentaires, boutons hypertrophiques, exfoliations, etc. Dans une autre classe, on a mis toutes les maladies dont l'action s'arrête, se localise à un point donné de la peau, et qui sont dues le plus souvent à une cause externe, mécanique ou physique : l'engelure, le coup de soleil, certaines formes d'eczéma, d'acné, la gale des épiciers, des boulangers, l'urticaire, etc. Une troisième classe contient les maladies de la peau qui ne sont que la manifestation et comme le reflet extérieur de certaines maladies constitutionnelles qui tiennent en puissance le corps entier : roséole syphilitique, d'autres formes d'eczéma, l'herpès, le prurigo arthritique, le lupus, etc. Enfin, dans une quatrième classe on a rangé toutes les affections qui reconnaissent des causes d'un ordre identique, quoique de forme et d'organisation variées. On a fait de celles-ci la classe des maladies parasitaires. Elles sont provoquées par de petits parasites venus du dehors, qui élisent domicile dans notre peau, s'y reproduisent et s'y implantent jusqu'au jour où on les en chasse par un traitement approprié. Ces parasites sont de deux espèces : les uns, d'origine végétale, comme le trichophyton, le microsporon, l'achorion (teignes, sycosis) sont des cryptogames très-déliés; les autres appartiennent au règne animal, comme le sarcopte ou acarus de la gale.

Indépendamment de cette classification, nous croyons devoir donner celle qu'a adoptée M. Hardy, le savant dermatologiste de l'hôpital Saint-Louis :

1re classe. — *Macules, difformités*. Lésions de coloration, macules, taches de rousseur, éphélides, vitiligo, lentigo; certaines tumeurs, verrues, ichthyose reloïde.

2e classe. — *Inflammations locales*, sans aucune relation avec un état général quelconque, s'accompagnant quelquefois, au début, d'un mouvement fébrile peu intense et le plus souvent éphémère : érythème, ecthyma, urticaire, pemphigus.

3e classe. — *Maladies parasitaires*. Existence de parasites animaux (gale et pédicoli) ou végétaux sycosis, herpès circiné et favus.

4e classe. — *Fièvres éruptives*. Scarlatine, rougeole, variole.

5e classe. — *Eruptions symptomatiques*. Herpès labialis, taches rosées lenticulaires, sudamina purpurea.

6e classe. — *Dartres*. Eczéma et impétigo, psoriasis, lichen, pityriasis.

7e classe. — *Scrofulides*.

8e classe. — *Syphilides*.

9e classe. — *Cancers*.

10e classe. — *Maladies exotiques*. Lèpre tuberculeuse, pian, etc.

Quant au traitement des maladies de la peau, on doit comprendre, par ce que nous venons de dire des causes très-diverses qui peuvent donner naissance à ces affections, qu'il doit être lui-même assez complexe et varier avec chaque espèce de maladie. Nous l'avons d'ailleurs indiqué, ou nous l'indiquerons à l'article consacré à chacune d'elles.

DERMATOLOGIQUE adj. (dèr-ma-to-lo-ji-ke — rad. *dermatologie*). Qui a rapport à la dermatologie : *Etudes* DERMATOLOGIQUES.

DERMATOLOGISTE s. m. (dèr-ma-to-lo-ji-ste — rad. *dermatologie*). Auteur d'un traité sur la dermatologie; savant qui s'occupe de dermatologie. ‖ On dit aussi DERMATOLOGUE.

DERMATOPATHIE s. f. (dèr-ma-to-pa-tî — du gr. *derma*, *dermatos*, peau; *pathos*, souffrance). Pathol. Maladie de la peau en général. ‖ On dit aussi DERMOPATHIE.

DERMATOPATHOLOGIE s. f. (dèr-ma-to-pa-to-lo-jî — du gr. *derma*, *dermatos*, peau, et de *pathologie*). Traité des maladies de la peau.

DERMATOPHIDE adj. (dèr-ma-to-fi-de — du gr. *derma*, *dermatos*, peau; *ophis*, serpent). Erpét. Qui a la peau nue : *Serpent* DERMATOPHIDE.

DERMATOPNONTE adj. (dèr-ma-to-pnon-te — du gr. *derma*, *dermatos*, peau; *pneô*, je respire). Zooph. Qui respire par la peau.

— s. m. pl. Famille de zoophytes.

DERMATOPODE adj. (der-ma-to-po-de — du gr. *derma*, *dermatos*, peau; *pous*, *podos*, pied). Ornith. Qui a les pieds couverts de peau nue.

DERMATORRHAGIE s. f. (dèr-ma-to-ra-jî — du gr. *derma*, *dermatos*, peau; *rhêgnumi*, je romps). Pathol. Hémorragie par la peau.

DERMATORRHÉE s. f. (dèr-ma-to-ré — du gr. *derma*, *dermatos*, peau; *rheô*, je coule). Pathol. Sueur abondante.

DERMATOSCLÉROSE s. f. (dèr-ma-to-sklé-ro-ze — du gr. *derma*, *dermatos*, peau; *sklêros*, dur). Pathol. Induration du tissu cellulaire sous-cutané.

DERMATOSE s. f. (der-ma-to-ze — du gr. *derma*, *dermatos*, peau). Pathol. Maladie de la peau en général.

— **Encycl.** V. DERMATOLOGIE.

DERMATOSIQUE adj. (dèr-ma-to-zi-que — rad. *dermatose*). Pathol. Qui appartient aux maladies de la peau en général.

DERMATOSQUELETTE s. m. (dèr-ma-to-ske-lè-te — du gr. *derma*, *dermatos*, peau, et de *squelette*). Anat. Squelette cutané, peau conservant la forme du corps.

DERMATOSQUELETTIQUE adj. (dèr-ma-to-ske-lè-ti-ke — rad. *dermatosquelette*). Anat. Qui a rapport au dermatosquelette : *Préparation* DERMATOSQUELETTIQUE.

DERMATOTOMIE s. f. (dèr-ma-to-to-mî — du gr. *derma*, *dermatos*, peau; *tomê*, section). Anat. Dissection de la peau.

DERMATOTOMIQUE adj. (dèr-ma-to-to-mi-ke — rad. *dermatotomie*). Anat. Qui a rapport à la dermatotomie : *Dissection* DERMATOTOMIQUE.

DERMATOVERTÉBRAL, ALE adj. (dèr-ma-to-vèr-té-bral, a-le — rad. *dermatovertèbre*). Anat. Qui a rapport à la dermatovertèbre.

DERMATOVERTÈBRE s. f. (dèr-ma-to-vèr-tè-bre — du gr. *derma*, *dermatos*, peau, et de *vertèbre*). Anat. Vertèbre du dermatosquelette.

DERME s. m. (dèr-me — gr. *derma*, peau, cuir, qui se forme du verbe *derô*, j'écorche, je découvre, de la même manière que le sanscrit *darti*, peau, cuir, puis outre et soufflet, dérive de la racine *dar*, même sens que *derô*. Comparez : persan *daridan*, même sens; grec *derô*; gothique *tairan*; lithuanien *dirti*; ancien slave *drati*. De *derô* se forment aussi, en grec, *deros*, *deras*, au génitif *deratos*, et *dora*, peau, cuir, *doros*, sac de cuir, outre). Anat. Tissu qui constitue la couche la plus profonde et la plus épaisse de la peau : *Le* DERME *et l'épiderme*.

— **Encycl.** Anat. Le *derme* ou chorion forme comme la charpente de la peau. Il est fibreux, souple, mais solide, et d'une épaisseur qui varie entre 0m,002 et 0m,003, suivant les individus, suivant leur âge, leur sexe, leur profession et enfin suivant les diverses régions du corps. C'est ainsi qu'il est plus épais au crâne, à la partie postérieure du tronc, à la paume de la main et à la plante des pieds qu'aux paupières, à la verge, au scrotum et à la mamelle. Chez le vieillard, il est soumis à l'atrophie comme les autres tissus, et devient tellement mince qu'il acquiert une sorte de translucidité et permet d'entrevoir, dans certaines régions, l'aspect nacré des tendons et la couleur rougeâtre des muscles. C'est à lui que la peau doit sa résistance, son élasticité et sa rétractilité. Il est formé de fibres entre-croisées et comme feutrées, laissant entre elles des vacuoles par lesquelles passent les papilles, les conduits excréteurs des glandes sudoripares et les poils. Il adhère par sa face externe à l'épiderme, qui lui sert comme de vernis protecteur, et par sa face interne au tissu cellulaire sous-cutané, au moyen de filaments qui partent de sa face profonde et circonscrivent des aréoles dans lesquelles se trouvent logées des vésicules adipeuses. Ce sont ces aréoles qui, au dire des auteurs, seraient le siége du furoncle et de l'anthrax, et les douleurs quelquefois si vives qui accompagnent leur développement seraient dues à la compression de filets nerveux par les sécrétions accumulées dans ces loges fibreuses peu extensibles.

Les éléments essentiels qui entrent dans la composition du *derme* sont les suivants : 1° des fibres lamineuses réunies en gros faisceaux; 2° des fibres élastiques ramifiées, anastomosées et formant un réseau à larges mailles régulières; 3° une grande quantité de matière amorphe; 4° des vaisseaux capillaires; 5° des éléments nerveux ou papilles; 6° des fibres musculaires lisses, destinées à ériger les follicules pileux. C'est aussi à la présence de ces fibres et à celle des fibres élastiques qu'est dû le phénomène bien connu de la *chair de poule*. Si, comme l'a expérimenté M. Flourens, on laisse macérer longtemps le *derme*, on peut le diviser artificiellement en plusieurs lames. La plus extérieure est d'un tissu très-dense et a des trous très-petits pour le passage des poils; il s'élève sur sa face épidermique de petits cônes qui sont les papilles de la peau. Les lames qui viennent ensuite ont une texture moins dense, et des ouvertures d'autant plus grandes qu'on se rapproche plus de la face adhérente de la peau. C'est le *derme* de certains animaux qui, préparé par le tannage, constitue le cuir.

DERMÉE s. f. (dèr-mé — du gr. *derma*, peau). Bot. Genre de champignons.

DERMÉEN, ÉENNE adj. (dèr-mé-ain, é-è-ne — rad. *dermée*). Bot. Qui ressemble à une dermée.

— s. m. pl. Famille de champignons ayant pour type le genre dermée.

DERMELCOSIE s. f. (dèr-mèl-ko-zî — du gr. *derma*, peau; *elkos*, ulcère). Méd. Ulcération de la peau.

DERMÉMIE s. f. (dèr-mé-mî — du gr. *derma*, peau; *haima*, sang). Méd. Congestion sanguine à la peau.

DERMESTE s. m. (dèr-mè-ste — du gr. *derma*, peau; *esthiô*, je mange). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des clavicornes, dont plusieurs espèces commettent, à l'état de larves, de grands dégâts dans nos maisons et dans nos collections.

— **Encycl.** Les *dermestes* sont des insectes qui présentent les caractères génériques suivants : mandibules courtes, épaisses, dentelées sous leur extrémité, qui n'offre pas d'arcure remarquable; antennes un peu plus longues que la tête, se terminant en une grande massue ovale, perfoliée, de trois articles; corps épais, ovale, convexe en dessus; corselet large, sinué postérieurement; tête inclinée; élytres légèrement rebordés. Ce genre renferme une vingtaine d'espèces, dont la majeure partie habite l'Europe. Les insectes parfaits marchent lentement; lorsqu'on les touche, ils contractent leurs antennes et leurs pattes, renfoncent la tête dans le corselet et font les morts jusqu'à ce qu'ils regardent le danger comme passé. A cet état, les *dermestes* sont des insectes très-innocents; on les trouve souvent sur les fleurs, et si les femelles sont vues parfois sur les matières animales, c'est seulement pour y déposer leurs œufs.

Il n'en est pas de même des larves, qui sont d'une extrême voracité. Ces larves ont une tête écailleuse, armée de mandibules fortement tranchantes; leur corps est allongé, plus large à sa partie postérieure, et l'extrémité de leur abdomen est munie d'une touffe de poils qu'elles redressent à volonté; leurs pattes, au nombre de six, sont terminées chacune par un ongle crochu. Elles subissent plusieurs mues avant de se transformer en nymphes. Ces larves paraissent avoir, dans le plan général de la nature, un rôle important à jouer : elles complètent la destruction des cadavres, en s'attaquant de préférence aux fibres et aux tendons qui échappent aux autres insectes nécrophages; à ce point de vue, elles sont d'une haute utilité. Mais, sous d'autres rapports, l'homme doit les mettre au rang des espèces les plus nuisibles. Se jetant indifféremment sur toutes les matières animales mortes, les *dermestes* attaquent les fourrures, les peaux d'animaux, les plumes des oiseaux empaillés, les viandes sèches et fumées, les vessies non recouvertes d'un vernis, les insectes des collections. Ils rongent facilement, disent MM. Chenu et E. Desmarest, les parties membraneuses, quelquefois très-dures, de ces derniers, et dévorent avec avidité les restes desséchés de leurs entrailles. Souvent ils s'y logent pour tout le temps que doivent durer leurs métamorphoses, et sont des ennemis d'autant plus redoutables qu'ils échappent plus facilement aux recherches. Ce n'est que par des visites réitérées, et surtout par l'exposition à une forte chaleur dans des espèces d'étuves, sortes de marmites chauffées à l'eau bouillante et désignées sous le nom de nécrotomes, que l'on parvient à s'en débarrasser. Les larves renfermées dans le corps de quelque insecte, sans qu'on puisse même en soupçonner l'existence, sortent alors de leur retraite pour chercher ailleurs l'air humide qui commence à leur manquer; au bout de quelques minutes, elles finissent par succomber si elles ne parviennent à sortir de l'étuve; on les trouve alors réduites à un état de torréfaction plus ou moins avancé. Avant l'emploi de ce procédé, qui n'a guère été mis en usage que depuis une vingtaine d'années, les moyens employés pour détruire ces larves étaient loin d'être suffisants; ils étaient même inutiles dans le plus grand nombre des cas. On cherchait à les chasser de leur retraite à l'aide d'une substance fortement odorante, telle que le camphre ou l'huile de térébenthine.

Dans les collections entomologiques, une surveillance active peut toujours suffire pour détruire les quelques larves qui se seraient introduites dans une boîte, car leurs ravages sont souvent décelés par la présence dans le fond de la boîte d'une poussière très-fine qui se détache de l'insecte attaqué; mais si l'on abandonne une collection à l'action destructive de ces larves, et que l'on ne s'en occupe pas pendant deux ou trois ans, souvent la collection entière est perdue. Avant que l'art de la taxidermie fût aussi avancé qu'il l'est aujourd'hui, les cabinets de mammifères et d'oiseaux étaient infestés de *dermestes*. Les immersions dans des liquides odorants n'en préservaient pas suffisamment les peaux. De nos jours encore, malgré l'emploi d'un savon mélangé d'une assez grande quantité d'acide arsénieux, dont on les enduit assez fortement en dedans, et qui les préserve des ravages des insectes destructeurs par le poison qu'il leur oppose, les poils et les plumes implantés sur ces peaux ne sont pas toujours à l'abri de leurs mâchoires, et, sans des soins assidus, sans des visites très-fréquentes, on ne pourrait arrêter les dégâts qu'ils causent. Ces dégâts sont aussi très-grands dans les dépôts ou fabriques de peaux préparées pour les arts et dans les voiries, où ils hâtent la putréfaction des matières organiques. Les *dermestes* sont surtout nuisibles dans les pays chauds, et, malgré toutes les recherches, on n'a pu encore parvenir à les détruire en grand.

Le *dermeste* du lard (*dermestes lardarius*) est noir, avec une large bande gris jaunâtre traversant les deux élytres à leur base, qui est dentelée, et portant deux ou trois petits points noirs; sa longueur est de près d'un centimètre. Sa larve attaque, dans les offices, les provisions de bouche, et surtout le lard et les viandes sèches ou salées, jusque dans les cheminées où on les expose à la fumée. Le meilleur moyen d'arrêter ses ravages consiste à décrocher ces substances, en été, tous les quinze jours, pour visiter les plis ou les cavités qui s'y trouvent et tuer les larves qui s'y tiennent cachées. Cette espèce dévore aussi les harnais de cuir qui n'ont pas été suffisamment tannés ou corroyés, surtout s'ils ont été hongroyés. Le *dermeste* pelletier (*dermestes pellis*) est noir, avec un point blanc au milieu de chaque élytre. Sa longueur n'est que la moitié de celle du précédent; il est plus arrondi et plus aplati. La femelle dépose ses œufs sur les pelleteries, les fourrures, les peaux mal préparées, les ouvrages de corne, et en général sur toutes les matières animales desséchées. Ses larves ne sont que trop connues des fourreurs; elles exercent chez eux des dégâts considérables, auxquels on ne peut s'opposer que par des soins et une surveillance de tous les instants. Une clôture rigoureuse et des préparations particulières sont aussi d'une nécessité absolue dans les collections zoologiques, dont ces larves sont le fléau. Elles attaquent tous les animaux préparés, mammifères, oiseaux, insectes, etc., et, comme elles pullulent avec une effrayante facilité, des boîtes entières d'insectes sont détruites en quelques jours, si l'on n'y prend garde.

Le *dermeste* pauvre est fossile; on en a trouvé trois variétés dans l'ambre de Prusse.

DERMESTIEN, IENNE adj. (dèr-mè-stiain, iè-ne — rad. *dermeste*). Entom. Qui ressemble ou se rapporte au genre dermeste. ‖ On dit aussi DERMESTIN, INE et DERMESTIDE.

— s. m. pl. Famille d'insectes ayant pour type le genre dermeste.

— **Encycl.** Les insectes de cette famille se distinguent essentiellement par des pattes imparfaitement contractiles; par des tarses libres, à cinq articles, et par des antennes terminées en massue. Ils ne sont que trop connus par les ravages qu'ils exercent dans nos demeures et dans nos collections scientifiques (v. DERMESTE). C'est à l'état de larves que les *dermestiens* causent leurs plus grands ravages; mais toutes les espèces n'attaquent pas les mêmes substances; il existe même sur ce point une notable diversité. Les dermestes choisissent de préférence les substances comestibles, telles que le lard et les viandes sèches; les attagènes s'attaquent plus particulièrement aux fourrures; les momies elles-mêmes ne sont pas à l'abri de leur voracité. Les anthrènes rongent de préférence les insectes des collections d'histoire naturelle. Ces derniers peuvent détruire des matières très-dures. De Géer dit en avoir élevé pendant plusieurs années dans une boîte de corne; au bout de ce temps, les parois de la boîte étaient entamées de toutes parts. On les a vus perforer le bois, la pierre et même des pièces métalliques. Certains *dermestiens* vivent aussi bien à l'état parfait qu'à celui de larves dans l'intérieur des cadavres ou des peaux d'animaux. Les anthrènes, au contraire, ne se trouvent à l'état parfait que sur les fleurs, principalement sur celles de la famille des ombellifères. Les tirésias subissent leurs métamorphoses sous les écorces des arbres.

Les larves des *dermestiens* sont généralement allongées, plus larges devant qu'en arrière, garnies de longs poils avec deux tubercules en forme de cornes écailleuses sur le premier segment. Dans l'attagène des peaux, les poils, d'un brun roussâtre, forment une espèce de queue vers l'extrémité postérieure; chez les anthrènes, au contraire, les poils sont érectiles, disposés en aigrette sur les côtés de l'abdomen et à sa partie postérieure. A l'état parfait, les teintes sont assez sombres, entremêlées çà et là de quelques poils. Chez les anthrènes, le corps est revêtu d'une poussière plus ou moins brillante, de coloration variée, et qui semble à peu près analogue à celle qui couvre les ailes des lépidoptères. Si l'on enlève cette poussière, le fond de la robe reste noirâtre. Tous ces coléoptères présentent de nombreuses analogies avec les byrrhiens. On en connaît environ deux cents espèces, dont les deux tiers au moins sont européennes. Du reste, on en trouve sur tous les points du globe. Un assez grand nombre d'espèces sont même devenues cosmopolites, par suite des relations commerciales et de l'échange de produits qui en est résulté.

On divise assez généralement la famille des *dermestiens* en onze genres : les dermestes, les aspidiphores, les tirésias, les mégatomes, les attagènes, les limniques, les trogodermes, les anthrènes, les cryptorhopales, les globicornes et les trinodes.

DERMHYPERTROPHIE s. f. (dèr-mi-pèr-tro-fî — du gr. *derma*, peau; *uper*, au delà; *trophê*, nourriture). Méd. Nutrition excessive de la peau. ‖ *Dermhypertrophie syphiolosique*, Pustules vénériennes primitives ou inflammatoires.

DERMHYPOTROPHIE s. f. (dèr-mi-po-tro-fî — du gr. *derma*, peau; *upo*, au-dessous; *trophê*, nourriture). Méd. Diminution de la nutrition de la peau.

DERMIPÈDE s. m. (dèr-mi-pè-de — du gr. *derma*, peau, et du lat. *pes*, *pedis*, pied). Syn. hybride du mot DERMATOPODE.

DERMIQUE adj. (dèr-mi-ke — rad. *derme*). Anat. Qui a rapport, qui appartient au derme : *Tissu* DERMIQUE.

DERMIQUEMENT adv. (der-mi-ke-man — rad. *dermique*). Par le derme : *Le poison* DERMIQUEMENT *absorbé peut arriver aux tissus*. (Encycl.) ‖ Peu usité.

DERMITE s. f. (dèr-mi-te — du gr. *derma*, peau). Pathol. Inflammation de la peau. ‖ On dit aussi DERMIE.

DERMO. V. par DERMAT ou DERMATO les mots commençant par ce préfixe qui ne se trouvent pas ici.

DERMOBLASTE s. m. (du gr. *derma*, peau; *blastê*, bourgeon). Bot. Embryon végétal dont le cotylédon est formé d'une membrane se rompant irrégulièrement.

DERMOCARCINIE s. f. (dèr-mo-kar-si-nî — du gr. *derma*, peau; *karkinos*, cancre). Cancer de la peau.

DERMOCÉLIE s. f. (dèr-mo-sé-lî — du gr. *derma*, peau; *kêlê*, tumeur). Méd. Tumeur à la peau.

DERMODION s. m. (dèr-mo-di-on — dimin. du gr. *dermôdês*, coriace). Bot. Genre de champignons.

DERMODONTE adj. (der-mo-don-te — du gr. *derma*, peau; *odous*, *odontos*, dent). Ichthyol. Dont les dents sont implantées sur la peau.

— s. m. pl. Sous-classe de poissons.

DERMODY (Thomas), poëte irlandais, né à Ennis en 1775, mort en 1802. Il était fils d'un maître d'école d'un certain mérite, qui se fit aider pendant quelque temps par lui, dans ses cours de grec et de latin. Mais la carrière de l'enseignement était profondément antipathique au jeune Thomas, qui s'enfuit un beau jour de la maison paternelle et s'engagea. Il fit la campagne de Hollande sous le comte de Moira, qui l'avait pris en affection et lui donna le grade de sous-lieutenant; mais ses habitudes invétérées d'intempérance lui aliénèrent peu à peu son protecteur, et il fut obligé de quitter le service. Il vécut quelque temps à Londres et y mourut dans la misère. Un petit volume de poésies composées par Dermody à l'âge de treize ans parut en 1792. En 1793, il publia, sur la Révolution française, une brochure à laquelle est joint un poëme intitulé : la *Réforme*.

DERMODYNIE s. f. (dèr-mo-di-nî). Art vétér. V. DERMATODYNIE.

DERMOGÉNIE s. f. (dèr-mo-jé-nî — du gr. *derma*, peau; *genos*, génération). Physiol. Ensemble des phénomènes de la génération de la peau.

DERMOGRAPHE s. m. (dèr-mo-gra-fe — du gr. *derma*, peau; *graphô*, je décris). Méd. Auteur d'une dermographie.

DERMOGRAPHIE s. f. (dèr-mo-grafî — du gr. *derma*, peau; *graphô*, je décris). Anat. Description de la peau.

DERMOGRAPHIQUE adj. (dèr-mo-gra-fi-ke — rad. *dermographie*). Anat. Qui a rapport à la dermographie : *Essais* DERMOGRAPHIQUES.

— Chir. Dont on se sert pour écrire, pour tracer des lignes sur la peau : *Crayons* DERMOGRAPHIQUES *de M. Piorry*.

DERMOKÉLOÏDIE s. f. (dèr-mo-ké-lo-i-dî — du gr. *derma*, peau, et de *kéloïde*). Méd. Kéloïde de la peau.

DERMOLYSIE s. f. (der-mo-li-zî — du gr. *derma*, peau; *lusis*, relâchement). Pathol. Paralysie de la peau.

DERMOMÉLANOSIE s. f. (dèr-mo-mé-la-no-sî — du gr. *derma*, peau; *melas*, *melanos*, noir). Méd. Mélanose de la peau.

DERMONÉCROSIE s. f. (dèr-mo-né-cro-sî — du gr. *derma*, peau; *nekros*, mort). Méd. Gangrène de la peau.

DERMOPELLAGRIE s. f. (der-mo-pèl-la-grî — du gr. *derma*, peau, et de *pellagre*). Méd. Syn. de PELLAGRE.

DERMOPHLÉBITE s. f. (dèr-mo-flé-bi-te — du gr. *derma*, peau, et de *phlébite*). Méd. Inflammation des veines de la peau.

DERMOPHYMIE s. f. (dèr-mo-fi-mî — du gr. *derma*, peau; *phumos*, tubercule). Méd. Tubercules de la peau.

DERMOPTÈRE adj. (dèr-mo-ptè-re — du gr. *derma*, peau; *pteron*, aile). Zool. Qui a les ailes ou les nageoires membraneuses.

— s. m. pl. Mamm. Famille de mammifères, comprenant ceux dont les membres antérieurs sont unis aux corps par des membranes fonctionnant comme des ailes.

— Ichthyol. Famille de poissons à dorsales membraneuses.

— Entom. Ordre d'insectes, dont les ailes supérieures sont membraneuses.

— **Encycl.** Entom. Frappés des caractères tranchés qui distinguent les forficulaires des autres orthoptères, plusieurs auteurs ont fait de cette famille un ordre à part, celui des *dermoptères*, qui aurait sa place naturelle entre les coléoptères et les orthoptères. Les *dermoptères* ont la tête découverte, triangulaire ou orbiculaire; les antennes filiformes ou sétacées, insérées en avant des yeux, et variant beaucoup, quant au nombre des articles dont elles sont composées; un labre entier et des mandibules bidentées. Leurs mâchoires se terminent par une pièce cornée, recouverte d'une galette presque cylindrique, allongée, grêle et arquée. Leurs palpes sont filiformes; les maxillaires sont plus longs que les labiaux et ont cinq articles; les labiaux n'en ont que trois. Les élytres, presque crustacés, sans réticulations horizontales, se joignant à angle droit, souvent tronqués à l'extrémité, sont très-courts, et ne couvrent guère que le quart ou tout au plus le tiers de l'abdomen. Sous ces élytres sont placées des ailes horizontales très-amples, plus longues que larges lorsqu'on les considère dans leur état d'expansion, plissées en éventail dans le repos. Leur bord antérieur, beaucoup plus épais que les autres, présente dans sa première moitié une partie membraneuse, dans laquelle s'irradient de nombreuses nervures et ramifications nervulaires secondaires, qui leur permettent, non-seulement de se replier longitudinalement sur elles-mêmes dans l'état de repos, mais encore de s'arranger en éventail, et de se ployer également, de telle sorte qu'elles se cachent entièrement sous les élytres, quelle que soit la petitesse de ceux-ci. L'abdomen est allongé, et se compose de segments transversaux, imbriqués sur les côtés, au nombre de sept chez les femelles et de neuf chez les mâles; le dernier de ces segments est terminé par deux branches cornées, mobiles, opposables. Ces deux branches sont ordinairement plus grandes, plus dentées, plus arquées chez les mâles que chez les femelles; elles peuvent se mouvoir horizontalement l'une vers l'autre. Le dernier segment de l'abdomen porte en outre, vers son extrémité, une petite lame cornée, de forme et de grandeur variables, mais plus inclinée sur l'anus chez les mâles. Les tarses ont trois articles et sont velus en dessous; le troisième de ces articles est terminé par deux crochets simples, munis quelquefois d'une petite pelote spongieuse, qui s'oblitère après la mort. On remarque en outre chez les *dermoptères* des particularités anatomiques qui contribuent à en faire un ordre distinct. Ainsi, on a observé deux glandes salivaires, consistant chacune en une vésicule placée dans le thorax, terminée postérieurement par un filet très-fin, et antérieurement par une sorte de col tubuleux, et s'unissant avec la partie correspondante d'une autre glande pour former un conduit commun qui aboutit à la bouche.

Les *dermoptères* semblent fréquenter de préférence les lieux sombres et humides; ils se rassemblent parfois en grand nombre sous les pierres, les vieilles écorces, et se nourrissent de fruits, de détritus et de matières végétales. Lors du rapprochement des sexes, le mâle et la femelle se placent sur une même ligne, après s'être approchés l'un de l'autre à reculons; les pinces du mâle s'appliquent sur un des côtés du corps de la femelle, tandis que celle-ci place les siennes de l'autre côté du corps du mâle. Les œufs, assez gros, blanchâtres et lisses, sont pondus à terre, et mis à l'abri sous quelque pierre ou sous des détritus végétaux. Bientôt la femelle les réunit en tas, et, se tenant constamment dessus, semble les couver. Les métamorphoses sont incomplètes, comme chez les orthoptères, et les états qui précèdent celui d'insecte parfait ne sont pas aussi tranchés que chez les coléoptères, les lépidoptères, les diptères, etc. Au sortir de l'œuf, la larve est déjà d'une grandeur qui ne répond guère en apparence à la capacité de sa prison primitive. Ces larves montrent pour leur mère un vif attachement. Elles viennent souvent se réfugier près d'elle, et se placent entre ses pattes comme pour se mettre à l'abri de quelque danger. Il y a dans ce fait l'indice d'une intelligence supérieure à celle qu'on remarque chez les autres insectes. Autre différence vraiment remarquable : la plupart des insectes ne tardent pas à périr aussitôt qu'ils ont pourvu à la perpétuation de l'espèce; les *dermoptères*, au contraire, survivent longtemps à leur ponte, et forment quelquefois avec leurs petits des familles très-nombreuses.

Les larves diffèrent de l'insecte parfait par une consistance moindre des divers téguments, par une taille plus petite, par l'état rudimentaire de certaines parties, telles que le mésothorax, le métathorax, et par l'absence complète de quelques autres, comme les ailes et les élytres. La nymphe jouit de la faculté de se mouvoir, et continue à croître. Ces diverses transformations sont tellement insensibles et difficiles à saisir, qu'on a souvent décrit des larves pour des insectes parfaits.

L'ordre des *dermoptères* ne renferme qu'une seule famille, celle des forficulaires, qui comprend environ soixante espèces, propres à toutes les parties du globe et vivant sous tous les climats, aussi bien dans les contrées torrides que dans les régions septentrionales. Le genre type est celui des forficules ou perce-oreilles.

DERMORHYNQUE adj. (dèr-mo-rain-ke — du gr. *derma*, peau; *rhugchos*, bec). Ornith. Qui a le bec couvert de peau.

DERMORRHÉMIE s. f. (dèr-mo-ré-mî — du gr. *derma*, peau; *rheô*, je coule; *haima*, sang). Méd. Hémorragie de la peau; sueur de sang.

DERMOSPORÉ, ÉE adj. (dèr-mo-spo-ré — rad. *dermosporion*). Bot. Qui ressemble à un dermosporion. ‖ On dit aussi DERMOSPORIÉ.

— s. m. pl. Sous-ordre de champignons, ayant pour type le genre dermosporion.

DERMOSPORION s. m. (dèr-mo-spo-ri-on

— du gr. *derma*, peau; *spora*, semence). Bot. Genre de champignons.

DERMOSYPHIE s. f. (dèr-mo-si-fî — du gr. *derma*, peau, et de *syphilis*). Affection syphilitique de la peau.

DERNÉH, la *Darnis* des anciens, ville de la côte septentrionale d'Afrique, dans l'Etat de Tripoli, pays de Barca, à 890 kilom. E. de Tripoli et à 238 kilom. N.-E. de Bengazy, au fond d'une petite baie de la Méditerranée. La population, jadis considérable, n'est plus que de 2,000 hab. environ, par suite des dévastations des Bédouins et des ravages de la peste. Pêche, commerce de cabotage, marchés importants; port très-peu sûr. Des aqueducs amènent des eaux abondantes dans les rues de la ville, qui sont régulières, mais bordées de maisons de terre. La construction la plus remarquable de Dernéh est le palais du gouverneur.

DERNIER, IÈRE adj. (dèr-nié, iè-re. — Ce mot est une contraction du vieux français *derrenier*, qui est lui-même pour *derrainier*, lequel est dérivé de l'ancien adjectif *derrain*, plus anciennement *déerrain*, *daerrain*. Les formes romanes corrélatives sont : picard, *dérain*, *darain*, *derne*, *dergner;* wallon, *dérain;* namurois, *dérain;* rouchi, *darrain*. Ces formes représentent le latin fictif *deretranus*, fait de *de retro*, qui est le type du français *derrière*, et dont un autre dérivé, *deretrarius*, a produit le provençal *derrier*, *derrer*, *derier*, *derer*, *darrier*, dernier, et le catalan *derrer*, *darrer*, même sens. Le *dernier* est donc, étymologiquement, celui qui est placé, qui vient par derrière ou en *arrière*). Qui est, qui vient après tous les autres : *La* DERNIÈRE *année du règne de Louis XIV. Les* DERNIERS *beaux jours de la saison. L'avarice est la* DERNIÈRE *et la plus absolue de nos passions.* (Vauven.) *Juvénal est le plus véhément et le* DERNIER *des satiriques latins.* (Boissonade.) *J'appartiens toujours au* DERNIER *caprice qui traverse mon cerveau malade.* (G. Sand.) *Le ciel est la* DERNIÈRE *chose qu'un avare cherche à gagner.* (Petit-Senn.) *Le plaisir est la* DERNIÈRE *passion des vieilles sociétés.* (St-Marc Gir.)

Mais ce champ ne se peut tellement moissonner
Que les *derniers* venus n'y trouvent à glaner.
LA FONTAINE.

Partout l'on dit ouvertement
Que Clémentine est si galante,
Que le premier qui se présente
Devient aussitôt son amant;
Mais, certes, c'est lui faire injure :
Ce n'est point le premier venu
Qui fait succomber sa vertu,
C'est le *dernier*, je vous le jure.
***

Damon, connu par mille écarts divers,
Vient d'épouser la prude Orphise.
Hier, au sortir de l'église,
La dame lui disait : « Enfin de vos travers
Vous voilà revenu, mon ami, je l'espère,
Vous serez sage désormais.
— J'en conviens, dit Damon, j'eus la tête légère;
Je vais tout réparer, oui, je vous le promets;
Ne craignez point, charmante Orphise,
Que je me démente jamais,
Je viens de faire ici ma *dernière* sottise. »
***

‖ Qui doit venir après tous les autres : *Ces événements passeront dans nos annales jusqu'à nos* DERNIERS *neveux.* (Mass.) ‖ Qui reste, qui subsiste après tous les autres : *Employer jusqu'à son* DERNIER *sou.*

— Final, qui termine la carrière : *Toucher à sa* DERNIÈRE *heure. Etre à ses* DERNIERS *moments. La* DERNIÈRE *heure de l'aristocratie est sonnée.* (Chateaub.) ‖ Qui achève, qui termine complétement : *Mettre la* DERNIÈRE *main à un ouvrage. Faire ses* DERNIERS *préparatifs. Donner un* DERNIER *coup d'œil au dîner.*

— Qui précède immédiatement le temps actuel : *L'année* DERNIÈRE. *Le mois* DERNIER. *La semaine* DERNIÈRE. *Dimanche* DERNIER. *Lundi* DERNIER. *Ces* DERNIERS *jours. La philosophie entière du* DERNIER *siècle est tout à fait athéistique.* (J. de Maistre.) ‖ Qui est plus récent que tous les autres : *La* DERNIÈRE *guerre. La* DERNIÈRE *assemblée.* ‖ Qui est exprimé après les autres : *Le désespoir tient à la fois de la colère et de la crainte, mais davantage de ce* DERNIER *sentiment : c'est la frayeur de l'avenir.* (Lélut.)

— Suprême, extrême en bien ou en mal : *Le* DERNIER *degré de perfection. Le* DERNIER *avilissement. Une toilette du* DERNIER *goût. Faire les* DERNIERS *efforts pour réussir. Cette proposition est du* DERNIER *ridicule. La fausse modestie est le* DERNIER *raffinement de la vanité.* (La Bruy.) *La physionomie stupide des idiots, leur extérieur sale et repoussant, expriment le* DERNIER *degré de dégradation de l'espèce humaine.* (Calmeil.) *On jouit de soi-même au milieu de la vie la plus pénible, au sein de la* DERNIÈRE *misère.* (Prévost-Paradol.) ‖ Infime, plus petit que tous les autres : *Jusque dans les* DERNIERS *détails, l'économie tout entière des poissons contraste avec celle des oiseaux.* (G. Cuv.) ‖ Décisif, qui l'emporte sur tous les autres : *La* DERNIÈRE *raison des déterminations libres de la volonté est en elle-même.* (Royer-Collard.) *L'autorité de la conscience est la* DERNIÈRE *autorité dans laquelle vient se résoudre l'autorité de toutes les autres facultés.* (V. Cousin.) *L'hérédité est l'espoir du ménage, le contre-fort de la famille, la raison* DERNIÈRE *de la propriété.* (Proudh.)

— *Dernier bien*, Extrême perfection; parfaite intimité : *Votre coiffure est du* DERNIER BIEN. *Je suis du* DERNIER BIEN *avec Voltaire; j'ai reçu de lui une lettre de quatre pages aujourd'hui.* (Mme du Deffant.)

— *Dernier mot*, Conditions, concessions au delà desquelles on est fermement résolu à ne pas aller : *Est-ce votre* DERNIER MOT? *Dites votre* DERNIER MOT. ‖ *Au dernier mot*, Sans en rien rabattre ou sans y rien ajouter : *J'en veux cent francs*, AU DERNIER MOT.

— *En dernier lieu*, A la fin, la dernière fois : *Quand je le vis* EN DERNIER LIEU, *il était déjà alité.*

— *En dernière analyse*, Pour terminer, pour conclure, en résumé, en définitive : *La certitude de toutes nos connaissances repose*, EN DERNIÈRE ANALYSE, *sur la véracité supposée de notre intelligence.* (Jouffroy.)

— *C'est le dernier homme, la dernière femme à qui*, C'est à lui, à elle moins qu'à tout autre que : C'EST LE DERNIER HOMME À QUI *je confierais un secret.*

— Anc. cout. *Dernier vivant tout tenant*, Dans les coutumes d'Artois et de Cambrésis, Epoux survivant qui profitait en totalité d'une acquisition faite en commun pendant le mariage, en vertu d'une stipulation expresse que la coutume autorisait.

—Substantiv. La personne, la chose qui vient après toutes les autres, dans le temps, la place ou le rang : *Etre le* DERNIER. *Arriver le* DERNIER. *Si l'on ne faisait attention qu'à la figure, on pourrait regarder l'orang-outang comme le premier des singes ou le* DERNIER *des hommes.* (Buff.) *Le* DERNIER *des mendiants est un homme comme le roi.* (Frédéric II.) *Un jour viendra qui sera le* DERNIER *de cette terre.* (Ballanche.) ‖ Celui qui survit à tous les autres : *Le* DERNIER *de sa famille. Le* DERNIER *de sa race. Se faire tuer jusqu'au* DERNIER. *Le christianisme est la* DERNIÈRE *des religions.* (Jouffroy.)

— Celui, celle dont on vient de parler, après avoir parlé des autres, dans l'ordre du discours : *Il y a plus d'outils que d'ouvriers, et de ces* DERNIERS *plus de mauvais que d'excellents.* (La Bruy.) *Les bons et les mauvais princes ont été également loués pendant leur vie; il semble que les basses flatteries ont été plus prodiguées à ces* DERNIERS. (Mass.)

— *Le dernier des*, Celui qui met fin à la série des : *Brutus et Cassius furent les* DERNIERS *des Romains. Philopœmen fut le* DERNIER *des Grecs.*

Ce roi que l'Orient, tout plein de ses exploits,
Peut nommer justement le *dernier* de ses rois.
RACINE.

‖ Le plus vil, le plus méprisable ou le plus misérable : *La* DERNIÈRE *des créatures. Duclos, pour exprimer le mépris, avait une formule favorite; il disait toujours : « C'est l'avant-*DERNIER *des hommes. — Pourquoi l'avant-*DERNIER*? — Pour ne décourager personne : car il y a presse. »*

Le *dernier* des mortels est maître de son cœur.
CHÉNIER.

— Prov. *Aux derniers les bons*, Ce qui reste après le choix des autres est souvent le meilleur.

— s. m. Littér. Dernière syllabe ou dernière partie du mot d'une charade :

Mon tout sur mon premier fait ouïr mon *dernier*.
(Charade sur le mot *pinson*.)

Pour faire mon *dernier*, Iris prend mon premier,
Et quitte mon premier pour faire mon entier.
(Charade sur le mot *découdre*.)

— Jeux. A la paume, Chacune des deux parties de la galerie les plus éloignées de la corde. ‖ *Avoir le dernier*, Etre touché le dernier, à certains jeux de course, et fig. Avoir la dernière réplique, parler le dernier. On dit aussi, dans ce dernier sens, AVOIR LE DERNIER MOT.

— Antonyme. Premier.

— Allus. hist. **Les derniers Romains. Le dernier des Grecs**, Mots qui s'emploient tantôt sérieusement, tantôt ironiquement, pour désigner tous ceux qui conservent la tradition d'un passé qu'ils sont presque seuls à représenter. C'est une allusion à Brutus et à Cassius, qui conservèrent dans une société en décadence les mœurs et les vertus des anciens temps. *Le dernier des Grecs* est le nom que l'on donne souvent à Philopœmen, en qui l'amour de la liberté, chez les Grecs, jeta son dernier éclat. Voici quelques applications de ces allusions :

« Il s'agit d'une étude historique, l'*Académie royale de peinture et de sculpture*, par M. L. Vitet. M. Vitet est un des *derniers Romains*, un des hommes les plus compétents pour traiter cette grande question de l'art, si massacrée depuis quelque temps, qu'on peut dire qu'elle a eu, elle aussi, ses journées de septembre. »

EDMOND TEXIER.

« Le club patriotique se trouvait donc dissous de fait, et les seuls membres qui fussent restés fidèles à ses principes, peut-être parce qu'on n'avait rien fait pour les en détacher, en étaient réduits à se consoler entre eux. « Nous sommes les *derniers des Romains* de » Châteaugiron, » disait d'un ton d'amertume l'ex-greffier, qui, comme on a pu le voir, se piquait d'érudition littéraire. »

CHARLES DE BERNARD.

« On s'accorde depuis longtemps à proclamer que la *Consolation philosophique* de Boëce est un beau livre. Ce *dernier des Romains*, comme l'ont appelé quelques critiques, surpasse tellement Martianus Capella, Cassiodore, Isidore de Séville, tous les écrivains de son siècle, et païens et chrétiens, qu'il ne peut leur être comparé sans injure. »

(*Le Siècle*.)

Dernier des Mohicans (LE), roman anglo-américain de Fenimore Cooper, qui parut en 1826. Sous ce titre, nous comprendrons cinq ouvrages qui se font suite et dont le sujet principal est l'agonie de la race indienne disparaissant peu à peu devant la persévérance de la race anglo-saxonne. Ces cinq ouvrages sont le *Tueur de daims*, le *Guide du lac Ontario*, le *Dernier des Mohicans*, les *Pionniers* et la *Prairie*. Les deux premiers sont de beaucoup les moins intéressants, aussi n'en donnerons-nous point l'analyse; ils servent pour ainsi dire d'entrée en matière au *Dernier des Mohicans, histoire de* 1757. Ce dernier ouvrage, le chef-d'œuvre de Cooper est du plus saisissant intérêt. Un jeune officier anglais, Duncan Heyvard, s'est chargé de reconduire à leur père deux jeunes filles, Alice et Cora. Il a pris pour guide le Renard subtil, Indien perfide qui les égare à dessein. Le jeune officier est obligé de demander son chemin à un chasseur, connu sous le nom d'Œil-de-faucon ou la Longue carabine, qu'il trouve causant avec deux Indiens de la tribu des Delawares. Ce chasseur, issu de parents européens, est devenu à moitié Indien; mais, dans sa loyauté, il n'a pu s'attacher qu'aux Delawares, dont peu de vices souillent les vertus. C'est avec les chefs de cette tribu, le Grand-Serpent et le Cerf agile, son fils, qu'il conversait lorsqu'il fut abordé par Heyvard. Œil-de-faucon fait comprendre au jeune homme la trahison du Renard subtil et leur sert de guide, accompagné de ses deux amis, qui sont les derniers membres vivants de la famille des Mohicans. L'auteur met alors sous les yeux du lecteur une multitude de scènes tantôt gaies, tantôt terribles, propres à peindre le caractère et les habitudes des sauvages sous les aspects les plus divers. Il engage plusieurs combats dans lesquels périssent la charmante Cora, le Renard subtil et le Cerf agile, et termine le roman par l'union d'Heyvard et d'Alice.

Les *Pionniers*. Ce roman forme, pour ainsi dire, la seconde partie du roman des *Mohicans*. La civilisation a fait des progrès, et Marmaduke Temple est juge dans la ville de Templetown. Le Grand-Serpent et Œil-de-faucon se sont un peu rapprochés des colons; le premier s'est converti au christianisme et a reçu le nom de John l'Indien. Le second a changé son nom en celui de Bas-de-cuir, qu'il doit sans doute à ses énormes guêtres. Tous les deux sont attachés par une amitié sincère au jeune Edouard Effingham, qui avait autrefois témoigné une grande amitié à la tribu des Delawares et avait même été adopté par elle. Edouard nourrit une haine secrète contre le juge Temple, ce qui ne l'empêche pas d'adorer sa fille, miss Elisabeth. Pendant ce temps Bas-de-cuir, accusé d'avoir tué un daim et d'avoir menacé un constable de son fusil, est condamné à la prison et à une amende qu'il ne peut payer. Edouard le délivre, et, avec John, ils se retirent sur une montagne, où le Grand-Serpent, sentant approcher sa fin, meurt en chantant les louanges de sa nation. Edouard et Bas-de-cuir sauvent miss Temple de la mort; le premier reconnaît que M. Temple n'avait envers lui aucun tort et il épouse sa fille. Mais Bas-de-cuir, fuyant toujours devant la civilisation, indigné des défrichements que l'on fait chaque jour, fait ses adieux à ses amis, pour s'enfoncer dans les forêts, où il pourra tuer un daim sans craindre d'être arrêté par un constable.

La *Prairie*. Ce livre est regardé par d'éminents critiques comme égal, si ce n'est supérieur au *Dernier des Mohicans*. Le sujet en est fort simple. Une caravane d'aventuriers composée de vingt personnes environ, hommes, femmes, enfants, se dirige, à travers les prairies sans fin de l'Amérique orientale, vers un but inconnu et que le romancier ne révèle que d'une façon très-obscure. Parmi les chariots qui servent de demeures à cette espèce de tribu nomade, il en est un qui renferme un objet mystérieux, que le chef de la troupe, Ismaël Buth, cache à tous les yeux : c'est une jeune Espagnole, épouse d'un officier américain, auquel elle a été ravie le jour même de ses fiançailles, par le beau-frère d'Ismaël, qui espère obtenir de la jeune femme une riche rançon. L'époux de cette dernière, le capitaine Middleton, s'est mis à sa recherche avec l'aide d'un jeune chasseur d'abeilles, du naturaliste Baltus et de Bas-de-cuir ou le Trappeur. Cette vieille figure, qui a su nous intéresser si fortement dans le *Dernier des Mohicans* et dans les *Pionniers*, est dessinée ici avec une finesse et une simplicité merveilleuses. La vie sauvage l'a endurci; mais l'Européen reste toujours au fond, avec ses sentiments plus doux, un instinct de justice plus développé. Déjà vieux, dans la dernière partie de cette trilogie du désert, on le retrouve errant dans la *Prairie;* ses forces ont décliné, une sorte de tristesse a saisi cet être si ferme et si rude, il se sent plus de respect pour la vie des hommes, il hésite à se défendre contre son ennemi. Une fois il ajuste l'un d'eux, puis, relevant son fusil : « Bah, dit-il, je suis trop vieux pour verser le sang d'un homme. » Il y a là plusieurs pages touchantes, où cette douceur triste qui accompagne la vieillesse chez cette nature primitive produit un grand effet. Après plusieurs tentatives, dans lesquelles il est puissamment secondé par le Trappeur, le capitaine Middleton parvient à arracher son épouse aux mains de ses ravisseurs; mais ceux-ci la poursuivent et sont au moment de la reconquérir, lorsqu'elle leur est enlevée, ainsi que ses défenseurs, par les Indiens Sioux, dont le chef a été séduit par sa beauté. Ces nouveaux ravisseurs sont rencontrés par une autre tribu d'Indiens, nommés les Pawnies-Loups, aussi doux que les Sioux sont cruels. Un combat s'engage, et, grâce aux miracles d'habileté du Trappeur, Inès est délivrée, ainsi que son époux. L'auteur a principalement emprunté aux mœurs des Indiens les couleurs dont il a relevé la simplicité de son sujet. Une chasse au buffle, l'incendie d'une prairie, les combats des Indiens les uns contre les autres, leurs mœurs dans leurs camps, voilà les tableaux les plus remarquables qu'il ait tracés, et dans ce nombre, l'incendie de la prairie est de beaucoup supérieur aux autres. Le Trappeur est le principal personnage du roman, celui auquel s'attache tout l'intérêt, sous les divers noms de Tueur de daims, Œil-de-faucon, la Longue carabine, le Guide, Bas-de-cuir et le Trappeur. Le sang-froid, la patience, l'adresse, la connaissance des lieux sont les traits principaux qui le font et qui déjà l'avaient fait le héros des *Pionniers* et des *Mohicans*. Ce vieux chasseur, dont la création suffit à animer trois romans, n'est pas un misanthrope; il ne se plaint point de l'humanité; mais il a si longtemps vécu dans les bois qu'il y reste par habitude, par souvenir de jeunesse. Il aime les dangers qu'il y rencontre, comme les vétérans aiment la guerre, parce que c'est une émotion et un intérêt dans leur vie. Cooper a le premier, dans ces romans, décrit la vie sauvage et la nature vierge de l'Amérique. A ce titre il en est le Christophe Colomb, et c'est lui qui a donné naissance à l'école descriptive dont W. Longfellow est le chef illustre. Cooper égale, s'il ne le surpasse, Walter Scott lui-même, comme exactitude et comme style, et les romans dont nous venons de parler peuvent se comparer aux meilleurs du romancier écossais. Ils ont en plus un avantage sur ces derniers, c'est l'exactitude historique, dont on a fait honneur à Walter Scott, un peu légèrement peut-être. Lorsque la race indienne aura été absorbée par la race anglo-saxonne, c'est dans les romans de Cooper qu'on retrouvera, pour ainsi dire photographiés, les mœurs, les usages, les coutumes de ces antiques peuplades de l'Amérique du Nord.

Dernier jour d'un condamné (LE), par V. Hugo (Paris, 1829). On ne doit pas s'attendre à trouver dans les lignes qui vont suivre une discussion à propos de la peine de mort. Que la loi qui tue soit funeste, abominable, impie même, comme l'ont dit Franklin, Beccaria, Montesquieu, Turgot et tant d'autres, ou bien que le bourreau soit en vérité la clef de voûte de l'édifice social, comme l'a prétendu Joseph de Maistre, nous n'avons pas à le rechercher ici, et nous renvoyons le lecteur, s'il veut étudier cette question, grave entre toutes, à l'article de ce Dictionnaire qui lui sera consacré.

Notre tâche se borne à parler du *Dernier jour d'un condamné;* mais nous avons aussi — car la chose est intéressante à beaucoup d'égards — à raconter comment V. Hugo a été amené à écrire le livre étrange dont le titre est en tête de cet article. Nous puisons la plupart de nos renseignements dans deux volumes intitulés : *V. Hugo raconté par un témoin de sa vie*. Bien que cet ouvrage ait été publié sans nom d'auteur, le public sait à qui l'attribuer.

En 1862, la république de Genève révisait sa constitution. M. A. Bost écrivit à V. Hugo, lui demandant de venir mêler sa voix à celle des constituants, dans la plus grave entre toutes les questions qui devaient être agitées, celle de la peine de mort. Nous extrayons l'épisode suivant de la réponse que de son exil notre grand poëte adressa au représentant de l'Eglise de Genève : « A Paris, en 1818 ou 1819, un jour d'été, vers midi, je passais sur la place du Palais-de-Justice. Il y avait là une foule autour d'un poteau. Je m'approchai. A ce poteau était liée, carcan au cou, écriteau sur la tête, une créature humaine, une jeune femme ou jeune fille. Un réchaud plein de charbons ardents était à ses pieds devant elle; un fer à manche de bois, plongé dans la braise, y rougissait; la foule semblait contente. Cette femme était coupable de ce que la jurisprudence appelle *vol domestique*, et la métaphore banale, *danse de l'anse du panier*. Tout à coup, comme midi sonnait, en arrière de la femme et sans être vu d'elle, un homme monta sur l'échafaud; j'avais remarqué que la camisole de bure de cette femme avait par derrière une fente rattachée par des cordons; l'homme dénoua rapidement les cor-

dons, écarta la camisole, découvrit jusqu'à la ceinture le dos de la femme, saisit le fer dans le réchaud, et l'appliqua en appuyant profondément sur l'épaule nue. Le fer et le poing du bourreau disparurent dans une fumée blanche. J'ai encore dans l'oreille, et j'aurai toujours dans l'âme l'épouvantable cri de la suppliciée. Pour moi, c'était une voleuse; ce fut une martyre. »

Telle fut la première impression que ressentit notre auteur devant l'échafaud, et dès ce jour, il l'a dit lui-même, il se jura de combattre les mauvaises actions de la loi. Mais il n'avait encore que seize ans, il était trop faible pour la lutte. Suivons-le, en notant une à une les circonstances qui — providentiellement — sont venues, jusqu'au jour où il a pu le tenir, lui rappeler son serment.

« V. Hugo — les lignes suivantes sont extraites du livre anonyme dont nous avons plus haut donné le titre — V. Hugo s'était trouvé, en 1820, sur le passage de Louvel allant à l'échafaud. L'assassin du duc de Berry n'avait rien qui éveillât la sympathie; il était gros et trapu, avait un nez cartilagineux sur des lèvres minces, et des yeux d'un bleu vitreux. L'auteur de l'ode sur la *Mort du duc de Berry* le haïssait de tout son ultra-royalisme d'enfant; et cependant, à voir cet homme qui était vivant et bien portant qu'on allait tuer, il n'avait pu s'empêcher de le plaindre, et il avait senti sa haine pour l'assassin se changer en pitié pour le patient...

» Une autre fois, c'était vers la fin de l'été de 1825, une après-midi, comme il allait à la bibliothèque du Louvre, il rencontra M. Jules Lefèvre qui lui prit le bras et l'entraîna sur le quai de la Ferraille. La foule affluait des rues, se dirigeant vers la place de Grève.

« Qu'est-ce donc qui se passe? demanda-t-il.
» — Il se passe qu'on va couper le poing et la
» tête à un nommé Jean Martin qui a tué son
» père. Je suis en train de faire un poëme où
» il y a un parricide qu'on exécute : je viens
» voir exécuter celui-là; mais j'aime autant n'y
» pas être tout seul. » L'horreur qu'éprouva V. Hugo à la pensée de voir une exécution était une raison de plus de s'y contraindre. L'affreux spectacle l'exciterait à sa guerre projetée contre la peine de mort...

» Une autre fois encore, il vit la charrette d'un détrousseur de grands chemins nommé Delaporte. Celui-là était un vieillard; les bras liés derrière le dos, son crâne chauve éclatait au soleil...

» Il semblait que la peine de mort ne voulût pas que notre grand poëte l'oubliât. Il se croisa avec une autre charrette; cette fois, la guillotine faisait coup double : on exécutait les deux assassins du changeur Joseph, Malagutti et Ratta. V. Hugo fut frappé de la différence d'aspect des deux condamnés : Ratta, blond, pâle, consterné, tremblait et vacillait; Malagutti, brun, robuste, tête haute, regard insouciant, allait mourir comme il serait allé dîner...

» V. Hugo revit la guillotine un jour qu'il traversait, vers deux heures, la place de l'Hôtel-de-Ville. Le bourreau *répétait* la représentation du soir. Le couperet n'allait pas bien; il graissa les rainures et puis il essaya encore. Cette fois il fut content. Cet homme qui s'apprêtait à en tuer un autre, qui faisait cela en public, en plein jour, en causant avec les curieux, fut pour V. Hugo une figure hideuse, et la répétition de la chose lui parut aussi odieuse que la chose même... »

C'est alors que V. Hugo rentra chez lui, s'enferma, prit la plume; et, tandis que le malheureux dont il venait de voir préparer le supplice râlait, agonisait — de par la loi, — comme s'il l'entendait, notre poëte traduisit ses pleurs, son râle, son agonie; comme s'il le voyait, il le suivit dans ses mouvements convulsifs pour briser la chaîne de ses pieds, la corde de ses mains; comme s'il le devinait, il écrivit ses pensées, les pensées tristes, effrayantes, horribles, qui doivent se succéder, se presser en l'esprit d'un condamné à mort au dernier jour, à la dernière heure, à la dernière minute de sa vie.

En ces dix lignes nous venons de résumer l'œuvre du grand poëte, disons mieux, du grand philosophe. Nous n'insisterons pas : suivre page à page ce livre, c'est-à-dire en refaire un autre à côté, est chose impossible. Celui-là seul qui a fait un rêve, qui a eu une vision, dont le sommeil a été en proie à un cauchemar peut raconter ce rêve, cette vision, ce cauchemar. Or, le *Dernier jour d'un condamné* est un cauchemar, et d'autant plus affreux qu'il semble vrai, qu'il est vrai.

Longtemps après qu'on a fermé le livre, le misérable dont V. Hugo a dévoilé les dernières pensées, compté les derniers battements, vous poursuit, vous obsède. On a beau fermer les yeux, on voit sa tête pâle et l'on songe que le couperet va bientôt séparer cette tête du tronc; on a beau fermer les oreilles, on entend les cris de rage de l'agonisant; et la nuit, tout à coup, un spectre mutilé, plein de sang, horrible, vous apparaît : c'est le supplicié.

Que celui qui est avec Beccaria, Turgot, Montesquieu, V. Hugo, Lamartine, ne lise pas le *Dernier jour d'un condamné;* que celui qui pense comme J. de Maistre le lise, le médite et le relise encore, s'il en a le courage.

Encore une fois n'insistons pas davantage; mais complétons notre critique par celles que publièrent la *Quotidienne* et les *Débats*, les deux journaux de l'époque les plus importants, surtout au point de vue littéraire, et les seuls où ne soient pas trop exagérés le blâme ni l'éloge.

Voici ce que disait la *Quotidienne*, sous la signature de J. Janin : « C'est à en devenir fou. Ce livre, tout étincelant d'une atroce et horrible vérité, doit mettre à bout le peu d'émotions qui nous restent. Or, ici, le succès ne peut pas justifier un écrivain, le talent ne peut pas le rendre excusable, rien ne peut lui faire pardonner son acharnement à flétrir une âme d'homme, à effleurer la paix d'une nation qui certainement, après ce quelle a vu, devait se croire habituée à l'échafaud, et qui, en lisant le *Dernier jour d'un condamné*, reculera épouvantée. Figurez-vous une agonie de trois cents pages; figurez-vous un homme de style, d'imagination et de courage, un poëte habitué à joûter avec les plus grandes difficultés de la langue et des passions, se plongeant par plaisir dans ces longues tortures, interrogeant le pouls de ce misérable, comptant les battements de ses artères, prêtant l'oreille à ce cœur qui se gonfle dans cette poitrine, et ne se retirant de l'échafaud que lorsque la tête a roulé. Tout ceci n'est-il pas de l'atroce? Et puis ne s'agit-il pas d'un homme de sang? Que si par hasard vous avez essayé un plaidoyer contre la peine de mort, je vous répondrai qu'un drame ne prouve rien. De grâce, vous nous faites trop peur. Trêve à ces tristes efforts! Préservez-nous d'une vérité si dure! Permettez-nous encore de nous sentir hommes quelquefois, c'est-à-dire d'être assez bien organisés pour être émus par des beautés simples et naturelles, intéressés par une fable riante et jeune, attendris par des récits animés et vivement passionnés... »

Nous avons dit ne vouloir nous occuper du livre de V. Hugo qu'au seul point de vue littéraire, et nous n'extrayons du journal des *Débats* que les lignes suivantes : « Si je juge, écrivait le critique, ce roman de peu d'utilité comme plaidoyer pour les condamnés à mort, comme morceau littéraire j'en admire quelques pages, belles au plus haut degré, de poésie et d'éloquence... Ce sont d'admirables pages, à mon gré, que celles où le condamné pense au roi qui est seul comme lui dans le monde et qui d'un mot peut lui faire grâce, et celles où, promenant sa lampe autour du mur de son cachot, il lit à cette funèbre lueur les noms de ceux qui ont été là comme lui, sous les mêmes verrous, nourris et conservés pour l'échafaud, et celles où il demande pour l'assister dans ses angoisses un jeune prêtre qui ne s'est pas encore vu face à face avec un condamné à mort, et n'est pas réduit aux formules rêches et stériles que la religion murmure, jusque sous le couteau, aux oreilles de l'homicide... »

Nous avons raconté par quelles circonstances V. Hugo avait été amené à écrire le *Dernier jour d'un condamné*. Notre article ne serait pas complet si nous ne disions ce que le poëte a fait depuis pour la cause de l'inviolabilité humaine, si nous ne racontions ses efforts pour abattre la guillotine, sa lutte avec le bourreau. Pour cela, nous allons suivre le livre que nous avons mentionné plus haut et auquel on ne peut pas ne pas recourir sans cesse, quand il s'agit de V. Hugo.

« En 1832, l'auteur du *Dernier jour d'un condamné* ajoutait à son œuvre une préface considérable, qui prenait par le raisonnement la question que le livre avait prise par l'émotion, et qui plaidait devant l'esprit ce qu'il avait plaidé devant le cœur. Nous n'avons pas à nous occuper de cette préface. En 1834, il faisait *Claude Gueux*. Nous avons déjà parlé de ces pages, simples, émues et bien tristes. Nous n'y reviendrons pas. Seulement, transcrivons la lettre que M. Buloz reçut à propos de *Claude Gueux*, et qui d'abord parut dans sa *Revue de Paris :*

« Dunkerque, le 30 juillet 1834.

» Monsieur le directeur de la *Revue de Paris*,
» *Claude Gueux*, de Victor Hugo, par vous
» inséré dans votre livraison du 6 courant, est
» une grande leçon; aidez-moi à la faire
» profiter.

» Rendez-moi, je vous prie, le service de
» faire tirer autant d'exemplaires qu'il y a de
» députés en France, et de les leur adresser
» individuellement et bien exactement.

» J'ai l'honneur de vous saluer.

» CHARLES CARLIER, *négociant*. »

Au mois de mai 1839, Barbès fut condamné à mort. Nous renvoyons le lecteur à la critique des *Rayons et ombres*. Dans ce volume se trouvent les quatre vers que le poëte adressa à Louis-Philippe pour racheter la vie de l'insurgé républicain, et c'est en les citant que nous racontons ce bel épisode de la vie de V. Hugo.

« V. Hugo — nous continuons à suivre l'auteur anonyme — V. Hugo, en sa qualité de pair de France, eut à se prononcer dans deux causes capitales. Il jugea, en 1846, Joseph Henry, et, en 1847, Lecomte, qui avaient tous deux tiré sur le roi. Il vota la détention temporaire pour Joseph Henry, qui fut condamné aux travaux forcés à perpétuité, et la détention perpétuelle pour Lecomte, qui fut condamné à mort et exécuté. .

» En 1848, la question de la peine de mort se présenta tout à coup à l'Assemblée constituante. V. Hugo monta à la tribune et termina son improvisation par ces mots : « Je vote » l'abolition pure, simple et définitive de la » peine de mort. »

» En mars 1849, l'avocat de Daix, un des condamnés de l'affaire Bréa, vint demander à V. Hugo d'intervenir pour son client qui allait être exécuté. V. Hugo s'adressa au président de la République, qui n'accorda pas la grâce.

» En 1851, le fils aîné de V. Hugo fut traduit en cour d'assises, pour avoir protesté dans le journal l'*Evénement* contre une exécution qui s'était accomplie avec des détails horribles. V. Hugo se présenta à la barre et lui-même défendit son fils. On sait que M. Charles Hugo fut condamné à six mois de prison...

» En 1854, V. Hugo, habitant Jersey, apprit qu'on allait à Guernesey pendre un homme nommé Tapner. Aussitôt il adressa une proclamation aux habitants de Guernesey, qui demandèrent la grâce du condamné. Cette grâce leur fut refusée, Tapner fut exécuté. Alors V. Hugo écrivit à lord Palmerston pour protester contre cette exécution. »

Nous n'avons pas besoin de rappeler ce que V. Hugo a fait pour sauver John Brown.

Au commencement de janvier 1862, un jury belge ayant prononcé dans une seule affaire neuf condamnations à mort, quelqu'un, étonné sans doute que l'ennemi incessant de la peine de mort ne prît pas la parole, la prit en son nom, et les journaux belges publièrent des vers signés V. Hugo, qui demandaient au roi la grâce des neuf condamnés.

V. Hugo prit aussitôt la plume pour « remercier » le poëte inconnu qui avait usé de son nom pour un noble motif, et à son tour il cria grâce.

Deux des condamnés furent exécutés; la peine des sept autres fut commuée en celle des travaux forcés à perpétuité.

Ainsi que nous l'avons dit en commençant cet article, V. Hugo, sur la prière de M. Bost, ministre évangélique de Genève, a mêlé sa voix autorisée et puissante à celle des constituants dans la question de la peine de mort.

La lettre du poëte arriva trop tard. La constitution genevoise avait terminé ses travaux et maintenu la peine de mort.

Alors V. Hugo s'adressa au peuple de Genève, qui avait à admettre ou à rejeter la constitution. Le peuple la rejeta.

« Nous avons triomphé, écrivait au poëte M. Gayet; nous avons triomphé : la constitution des conservateurs est rejetée. Votre lettre a produit un immense effet; tous les journaux l'ont publiée... Je ne suis qu'un homme bien obscur, monsieur, mais je suis heureux. Je vous félicite, je nous félicite. L'immense effet de votre lettre nous honore. La patrie de M. Sellon ne pouvait être insensible à la voix de V. Hugo... »

C'est ainsi que l'enfant de seize ans a tenu la promesse qu'il s'était faite, lorsque, pour la première fois, il avait vu un instrument de supplice.

Depuis, c'est-à-dire depuis bientôt cinquante ans, chaque fois que ce mot terrible : Mort! chaque fois que cette sentence qu'à Dieu seul il devrait être permis de prononcer a retenti dans une salle de cour d'assises, il a élevé la voix afin que cette sentence, que ce mot, ne fût point entendu, ne fût point écouté; chaque fois que le hideux échafaud de planches rouges s'est dressé sur la place publique, il a pris sa cognée et a tenté de l'abattre. Depuis cinquante ans, il a lutté corps à corps avec le bourreau, comme Thésée avec le Minotaure, pour lui arracher ses victimes. Depuis cinquante ans, il a discuté (surtout dans la préface du livre qui nous a occupé), il a discuté, disons-nous; il a fait plus, il a pleuré, il s'est arraché les entrailles, il s'est arraché le cœur lambeau à lambeau, pour convaincre d'impiété la loi du talion.

Nous n'avons pas, nous le répétons, à rechercher à cette place si la vérité est du côté des partisans de la peine de mort ou du côté de ceux qui la combattent; mais nous pouvons bien dire, sans craindre d'être contredit, que la guillotine est une chose abominable, hideuse. Sans être contredit davantage, nous pouvons affirmer que chercher à abattre cette guillotine est une entreprise grande et noble; nous avons bien le droit d'écrire, enfin, que, devant celui qui depuis si longtemps et si vaillamment poursuit cette entreprise, on ne peut pas ne pas être saisi d'admiration et de respect.

V. Hugo a écrit d'admirables poëmes, il a écrit d'admirables romans et d'admirables drames; mais, pour nous, son œuvre capitale — quand le bourreau aura été chassé, — ce sera d'avoir aidé à chasser le bourreau.

Il y a quelque chose de plus grand qu'un grand poëte ou un grand romancier, c'est un sage. Il y a quelque chose de plus beau, de plus enviable que l'imagination, c'est le cœur.

Dernière Aldini (LA), roman par G. Sand; Paris, 1837. — Nello, fils d'un pauvre pêcheur de Chioggia, s'était fait gondolier à Venise, et stationnait d'ordinaire au pied du palais Aldini, où il supportait patiemment les heures brûlantes de l'été, grâce à une délicieuse voix de femme dont les sons, accompagnés de la harpe, arrivaient jusqu'à lui. Longtemps Nello se contenta de la seule jouissance d'entendre et de rêver aux formes fantastiques que devait avoir une harpe. Il lutta tant qu'il put contre la curiosité qui le dévorait; puis, un jour, il finit par céder à la tentation, escalada le balcon du palais, pénétra dans les appartements de la signora, et put contempler à son aise l'instrument dont chaque jour il entendait sortir des flots d'harmonie. Son extase dura même si longtemps, qu'il se laissa surprendre par les domestiques, et il aurait été battu sans l'intervention de la signora Aldini, qui prit sous sa protection et fit entrer à son service le jeune dilettante caché sous les habits grossiers d'un barcarolle. A partir de ce jour, Nello étudie la musique, développe sa voix déjà pleine de charme et de justesse, et en peu de temps c'est lui qui, à son tour, charme les loisirs et les ennuis de sa maîtresse, jeune veuve mélancolique et sensible qui, depuis la mort de son mari, vit retirée du monde avec sa fille Alezia, âgée de six ans à peine. Nello a seize ans; il porte en lui toutes les séductions de la jeunesse, et doué, comme il est, d'une nature d'artiste et de toutes les qualités du cœur, que rehausse encore l'humilité de sa naissance, il finit par s'apercevoir un jour qu'il est aimé de la signora, se rend compte lui-même du frissonnement qui parcourt tout son être lorsqu'elle s'appuie sur son épaule pour descendre de sa gondole. Tous deux enfin s'avouent leur mutuelle passion; mais Nello n'arrive pas à vaincre les résistances de la mère d'Alezia, et, après avoir lutté longtemps pour se soustraire à une passion qu'il désespère de pouvoir jamais légitimer aux yeux du monde, il se décide au sacrifice et part, n'emportant pour tout gage de son amour partagé qu'une boucle de cheveux et un baiser. Dix ans plus tard, Nello est devenu un grand artiste sous le nom de Lélio; il rencontre une jeune fille qui se prend de passion pour lui et dont il partage bientôt l'amour, et lorsque, pendant un rendez-vous nocturne, égaré par l'ivresse des sens, il va toucher au suprême bonheur, il apprend que celle qu'il tient dans ses bras et qu'il couvre de caresses est Alezia Aldini. Lélio, en homme de cœur, écrit à la signora Aldini, qui est à Venise; celle-ci accourt, et son ancien barcarolle Nello lui rend sa fille, vierge de toute souillure, et qu'il ne saurait plus aimer désormais sans commettre un inceste idéal.

On a souvent reproché à G. Sand d'avoir fait des livres immoraux. Le sujet de la *Dernière Aldini* était, certes, des plus scabreux qu'on pût imaginer, et nous ne croyons pas qu'il eût été possible d'en tirer une plus haute moralité. La satisfaction du devoir accompli au prix des sacrifices qui coûtent le plus à l'homme, ceux qu'il se résigne à imposer à ses sens, et la douce sérénité que procure une vie irréprochable : telles sont les aspirations que l'on sent se réveiller en soi quand on a écouté le récit de Lélio. *La Dernière Aldini* est un des rares ouvrages dans lesquels l'auteur cède la parole, pendant toute la durée du récit, au personnage principal. Cette forme, on l'a dit et répété avec raison, offre beaucoup d'inconvénients et seulement quelques avantages. Avec son habileté ordinaire, Georges Sand a évité les uns et amplement profité des autres.

Dernier des Commis voyageurs (LE), roman par M. Louis Reybaud; Paris, 1845. « Le voyageur de commerce est une création de notre époque; non que d'autres temps en aient ignoré les éléments, témoin le joaillier Chardin, qui enfonça, dans le XVIIe siècle de notre ère, le grand empereur de Perse pour une partie d'émeraudes; témoin encore le marchand d'orviétan Marco Polo, qui refit au XIIIe siècle le farouche kan des Tartares, dans une affaire de thériaque. Mais, si l'on retrouve le voyageur de commerce dans ces temps éloignés de nous, on peut dire que c'est comme exception, comme théorie, presque comme mythe. Le voyageur de commerce appartient au XIXe siècle, comme la navigation aérienne, comme les pompes intimes en caoutchouc, comme les phalanstères et autres inventions destinées au soulagement de l'humanité. » Ainsi parle le biographe de Potard, Potard *le troubadour*, Potard le gai, le jovial, l'habile, le rusé, l'incomparable Potard, le dernier des commis voyageurs! Dernier, non; car depuis Potard le commis voyageur n'a fait que croître et se multiplier, en dépit des chemins de fer, des bateaux à vapeur, des télégraphes et de tous les autres moyens de locomotion rapide ou de relation instantanée découverts ou perfectionnés depuis trente ans. Potard s'était trompé en croyant que toutes ces inventions amèneraient la disparition du commis voyageur, en procurant à chaque bourgeois le moyen économique et rapide d'aller acheter son beurre à Isigny, ses rillettes à Tours, son saucisson à Arles, son miel à Narbonne, ses pieds de cochon à Sainte-Menehould, ses haricots à Soissons, ses fromages au mont Dore, ses pâtés de foie à Strasbourg, ses poulardes au Mans, ses huîtres à Cancale, etc. Quoi qu'il en soit, et bien que Potard n'ait aucun droit à s'intituler le dernier des commis voyageurs, son histoire n'en est ni moins bien contée ni moins émouvante. Ce brave *troubadour* n'a pas loin de la cinquantaine quand nous faisons sa connaissance; il descend de voiture, et, quittant son allure cavalière pour un maintien plus grave et plus sévère, il se rend place Saint-Nizier, dans un appartement de peu d'apparence, mais coquet et soigné, où l'attendent deux femmes. L'une est une